



PHOTO PHILIPPE BELHACHE

Volontaire, Corinne Ichalal, désormais chef d'entreprise, plaide pour l'engagement

## Pompiers volontaires

**Une nécessité.** Pour le capitaine Gildas Kerdoncuff, le dossier sensible des sapeurs-pompiers volontaires présente un double aspect : la vocation et les conditions d'exercice de ce devoir civique. « Ils sont nécessaires au bon fonctionnement des services de secours sur le département. Ils ne sont pas répartis également sur tout le territoire. Nous travaillons sur cette question. Ils sont, malgré tout, 2 000 en Charente-Maritime. Autant de personnes sur lesquelles nous avons investi en termes de formation, tant au secours à personnes que sur la lutte contre les incendies. Actuellement, les sapeurs-pompiers volontaires sont directement impliqués sur quelque cinquante pour cent des interventions. Ils sont un maillon incontournable de la chaîne de secours sur le territoire. »

# Laissez-les faire !

**SAPEURS-POMPIERS.** Le SDIS 17 a commencé à Royan une tournée d'information sur l'action des sapeurs-pompiers volontaires, à destination des chefs d'entreprises

Lorsque le capitaine Kerdoncuff, chargé de communication du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Charente-Maritime, lui a demandé de venir témoigner sur l'action des pompiers volontaires, à l'occasion d'une réunion organisée à Royan avec la Chambre de commerce et d'industrie de Rochefort et Saintonge, Corinne Ichalal n'a pas hésité.

Bien qu'éloignée des casernes, le temps de créer sa propre entreprise à Saujon, la jeune femme connaît bien les conflits pouvant intervenir entre la pratique professionnelle et l'engagement civique.

Pour elle, pas d'équivoque, l'activité est un plus, à valoriser auprès de chefs d'entreprise souvent trop prompts à pointer les absences sur le planning.

**(Dé) motivation.** « J'ai eu un patron compréhensif, explique le sergent Ichalal, entrée dans la filière il y a déjà onze ans. Mais c'est aussi une question de confiance. Il ne faut pas abuser de ce temps libéré au détriment de l'employeur. » Pour elle, pas d'ambiguïté. Un pompier volontaire peut sauver une vie. Ce peut-être une vie proche. « Et il est tout de même rassurant

d'avoir dans son équipe du personnel formé aux premiers secours. »

Gildas Kerdoncuff ne dira pas le contraire. L'officier entreprend une série de réunions destinées à informer les employeurs sur le travail des sapeurs-pompiers et sur la nécessité d'avoir recours aux volontaires. « Le plus souvent, ils ne connaissent pas ou peu cette action. Les employeurs n'ont aucune obligation légale de laisser leurs employés. Lorsqu'arrive l'appel, beaucoup les empêchent d'y répondre. D'autres ne veulent même pas en entendre parler. Dans certains cas, on peut même avoir de la dis-

crimination à l'embauche ! » Le résultat ? Le corps des sapeurs-pompiers voit ses jeunes se démotiver, quitter le corps alors même qu'ils sont pleinement opérationnels. « Cela a un coût. Un coût humain, mais également financier. Ce sont des gens sur lesquels nous avons investi sur le long terme, qui ont été entraînés, formés. »

L'homme prend donc son bâton de pèlerin pour informer les employeurs sur sa mission, mais également sur les compensations auxquelles ils pourraient prétendre. Pour Corinne Ichalal, c'est déjà chose faite.

• Philippe Belhache